

Conseil municipal du 23 octobre 2014

Personnes présentes :

Daniel BELIN, Michael CONCHON, Valérie COUREAUD, Nicole COUSIN, Cécile DIAS, Brigitte DUBOIS, François FUCHET, Sébastien COGNAT, Éric JURY, Georges LACOUR, Jean Luc LESAVRE, Raymond MONTAGNE, Jacky PERRET.

Personne excusés :

Laurent NIGAUD donne pouvoir à Jean Luc LESAVRE

Secrétaire de séance : Brigitte DUBOIS.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 4 septembre 2014
- Avenant convention RAM intercommunal
- Convention de partenariat aux charges de fonctionnement des écoles publiques du Creusot
- Taxe d'aménagement
- Elargissement et réécriture des compétences de la CUCM
- Protocole d'accord St Firmin, St Pierre de Varennes, CC Monts et Vignes et CUCM : participation financière
- Adoption du rapport final de la CLET
- SYDESL : réforme du périmètre du FACE
- SINETA : cotisation annuelle dans le cadre de la mise en place du Contrat territorial Arroux Mesvrin Drée
- Remboursement frais déplacement personnel communal en formation
- Projet groupe scolaire
- Travaux
- Urbanisme
- Programmation des réunions de quartier
- Questions diverses

1) Approbation du compte-rendu du 4 septembre 2014

Aucune observation : le compte rendu du conseil municipal du 4 septembre est approuvé à l'unanimité.

2) Avenant convention RAM intercommunal

Suite à la demande d'adhésion au Ram de la commune de Saint Julien sur Dheune, le conseil municipal délibère, accepte cette adhésion et autorise le Maire à signer l'avenant à la convention.

3) Convention de partenariat aux charges de fonctionnement des écoles publiques du Creusot

Il y a environ 15 enfants inscrits cette année dans les écoles du Creusot. La convention proposée est valable sur la durée d'un mandat.

Proposition pour les 6 années à venir :

Dans la continuité du précédent mandat, la convention porte sur le principe du libre accord avec une actualisation du montant de 2% par an soit :

2013-2014	336,63 € (gel)
2014-2015	343,46 €
2015-2016	350,23 €
2016-2017	357,23 €
2017-2018	364,37 €
2018-2019	371,65 €
2019-2020	371,65 € (gel)

Pour les communes qui refuseraient de signer la convention, la loi en vigueur sera strictement appliquée et aucun enfant résidant sur ces communes ne sera accueilli au Creusot sauf cas prévu à l'article 23 pour lesquels une participation sera due par la commune de résidence. (Moyens de garde et de restauration, raisons médicales, inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement du Creusot).

Par réciprocité les enfants du Creusot inscrits à St Firmin seront pris en charge au même tarif

Le conseil municipal autorise la signature de la convention.

4) Taxe d'aménagement

Par délibération du 27 octobre 2011, nous avons instauré la taxe d'aménagement (TA) sur le territoire communal au taux de 2% pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, c'est la CUCM qui encaisse cette taxe à notre place. Elle se substitue également aux communes pour l'exécution et la mise en oeuvre des délibérations visant à harmoniser les taux et les exonérations sur son territoire à 27 communes. La CUCM propose donc les taux suivants :

Pour les communes avec une carte communale et ayant instauré la TA (St Firmin, St Julien sur Dheune, Charmoy)

- un taux de 1,5% sur tout le territoire
- l'exonération des locaux d'habitation bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat,
- l'exonération de 50% de la surface excédant 100 m² pour les résidences principales financées par PTZ renforcé.

C'est donc à la CUCM de délibérer.

5) Elargissement et réécriture des compétences de la CUCM

Les compétences de la CUCM ont été réécrites et élargies pour correspondre aux compétences des communautés urbaines afin de continuer à bénéficier des dotations correspondantes.

Le conseil adopte la liste des compétences de la CUCM telle qu'elle est proposée et mandate Mr le maire pour transmettre la présente délibération à Mr le Président de la CUCM.

6) Protocole d'accord St Firmin, St Pierre de Varennes, CC Monts et Vignes et CUCM : participation financière

la CUCM accepte de prendre en charge la participation financière de Saint Firmin correspondant à la quote-part des emprunts contractés par la Communauté de communes du Couchois pour la construction de la salle Jean Genet et de la maison des services..

Le conseil municipal accepte la signature de la convention proposée pour la prise en charge de ces emprunts par la CUCM.

7) Adoption du rapport final de la CLET

Le conseil municipal approuve la délibération de la CUCM portant sa contribution à 4741 € suite à la restitution des voies communales qui ne sont pas considérées comme intercommunales (environ 3.2 km).

8) SYDESL : réforme du périmètre du FACE

La CUCM n'adhère pas au SYDESL. Une étude comparative a montré qu'il est plus intéressant pour la commune de Saint Firmin de rester au SYDESL pour tous les travaux liés au réseau électrique et à l'éclairage public. Des dérogations peuvent être accordées sous certaines conditions.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à demander une dérogation à M. le Préfet pour le maintien de la commune au SYDEL, en régime rural d'électrification.

9) SINETA : cotisation annuelle dans le cadre de la mise en place du Contrat territorial Arroux Mesvrin Drée

Une étude a été faite par le SINETA pour la remise en état des berges du Mesvrin et de ses affluents (érosion, végétation, ombrage...). Les travaux doivent être lancés avant le 01/01/2015 pour ne pas perdre les subventions accordées. La participation pour Saint Firmin passerait de 370€/an à 1335€/an.

Les documents ne sont pas clairs, il y a beaucoup de travaux prévus.

Après délibération le conseil municipal demande plus d'explications et refuse de payer la participation demandée sans autres justificatifs.

10) Remboursement frais déplacement personnel communal en formation

Le maire propose de rembourser les frais du personnel en formation lorsqu'ils ne sont pas pris en charge directement par l'organisme de formation. Il propose également d'étendre cette délibération aux 2 agents recenseurs qui iront très probablement eux aussi à EPINAC se former.

Le barème est celui de la fonction publique territoriale.

Le conseil municipal valide la délibération pour la durée du mandat.

11) Projet groupe scolaire

L'architecte a présenté l'avant-projet définitif qui a pris en compte autant que possible les remarques faites sur l'avant-projet simplifié.

Le dossier est prêt pour déposer les demandes de permis construire pour la cantine, l'extension de l'école maternelle, la construction des nouvelles salles de classe et la rénovation des logements.

Nous avons la possibilité d'obtenir des subventions de l'Europe dans le cadre du contrat Etat Région. La CUCM est reconnue en tant que porteuse de projets. Elle doit déposer avant le 15/12/2014 un programme d'aménagement pour la période 2015/2020.

Le programme LEADER est accessible aux communes. Deux niveaux sont concernés par ces projets : apporter de nouveaux services ou améliorer les services existants.

Les demandes des communes sont à transmettre à la CUCM avant le 31/10.

Une rencontre est prévue début décembre avec l'architecte pour définir la programmation des travaux et lancer les permis de construire et les dossiers de consultation des entreprises.

12) Travaux

Les travaux de la mairie sont finis.

Sont programmés d'ici fin 2014 :

- la remise en état du dessus de la Grimpette et de la route des marronniers ;
- le remplacement de la fenêtre à Bouvier et la réfection des peintures ;
- l'aménagement de la butte derrière la mairie avec des bacs alvéolés type Bétoflore.

13) Urbanisme

Une demande sera faite à Maitre Bizzolon pour le rachat des petits terrains de Bouvier.

Dépôt de permis de construire :

- Stéphanie MORIAUX et Aurélien PIETRZAK : construction d'une maison d'habitation, chemin des Mouilles Blanches,
- Daniel PAUCHARD : abri voiture

Dépôt de déclaration préalable de travaux :

- Patrice GODILLOT: abri de jardin,

Dépôt de certificats d'urbanisme :

- Bertrand BIZOLLON : CU d'information pour vente LAGRANGE/CARIMENTRAND, impasse du Colombier

14) Programmation des réunions de quartier :

La bonne participation aux 2 réunions de quartier avec la partie nord de la commune au-dessus de Bouvier et Les Chevaux a montré l'intérêt des habitants pour les projets menés par le conseil municipal et permet également de faire remonter les problèmes constatés au quotidien.

Les dates de réunion avec les autres quartiers sont retenues :

25/11/2014 :18h Réunion quartier : Les Couchets, Les Jaquelins, le Colombier

02/12/2014 : 18h Réunion quartier : Le Bourg

09/12/2014 : 18 h Réunion quartier des lotissements

11/12/2014 : 18h Réunion quartier Bouvier / Les Caillots

15) Questions diverses

- Raccordement de la parcelle de Stéphanie MORIAUX au réseau basse tension ERDF. Coût résiduel à la charge de la commune = 4 020 €
- Distribution magazine de la CUCM. La CUCM rencontre des difficultés dans la distribution de son magazine 'L'Actu'. Les prochaines distributions sont prévues entre le 3 et 7/11 et le 5 et le 9 janvier. Le secrétariat de mairie contactera les élus pour savoir si chacun l'a bien reçu.
- Transfert des pouvoirs de police à la CUCM :
Plusieurs maires ont manifesté leur opposition au transfert de police de la circulation et stationnement, de la délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique des taxis, de la police de l'habitat : les maires conservent leur pouvoir de police.
- La CUCM met en place :Défi famille à énergie positive – proposition de formation d'une équipe communale.
- TAPS : bilan à faire avec les élus, les parents, les animateurs et les institutrices.
- Association Sou des écoles : les parents ne souhaitent pas s'investir pour former un bureau. Un courrier sera transmis pour inciter les familles à poursuivre l'activité de cette association qui œuvre pour apporter des services (cadeaux, jouets, voyages) aux enfants scolarisés.

La séance est levée à 21h30.